



CHARTRE DU PARENT CORRESPONDANT

Année scolaire 2010 / 2011

La liste des parents correspondants est arrêtée conjointement par l'Association des Parents d'Elèves et la direction du Collège, après appel à candidatures

DISPONIBILITE

Cette fonction implique certaines obligations. Vous aurez à participer aux conseils de classe du premier et deuxième trimestre. Votre présence y sera indispensable. Sachez le aussi : toute réunion se solde par un compte-rendu que vous rédigerez pour les parents de la classe. Celui-ci sera visé par l'A.P.E.L. et le Chef d'Etablissement avant la diffusion.

Au troisième trimestre, la représentation des parents aux conseils d'orientation est réalisée par l'intermédiaire de l'A.P.E.L. avec des parents n'ayant pas d'enfants sur le niveau concerné

PORTE-PAROLE

Le parent correspondant est le représentant des familles de la classe. Il n'assume pas cette responsabilité pour défendre son propre enfant lors des conseils de classe. Ce ne sont pas ses remarques ou questions personnelles qu'il communique, mais celles de l'ensemble des familles.

COMMUNICATION

Afin d'être reconnu par les autres parents de la classe, le parent correspondant doit prendre contact avec les familles par l'intermédiaire d'un questionnaire ou de vive voix.

Ce questionnaire doit être validé par l'association de parents et le chef d'établissement.

Les professeurs principaux prennent contact avec les parents correspondants peu avant le conseil afin de préparer conjointement les interventions.

DIPLOMATIE

Le parent correspondant ne doit pas remettre en cause, lors du conseil de classe, les méthodes pédagogiques ou le rapport qu'ont les enseignants avec leurs élèves. Si vous avez des observations à communiquer dans ce sens, mettez-y les formes. Rencontrez le professeur concerné et si besoin, parlez-en avant le conseil de classe au professeur principal de la classe. Le parent correspondant contribue à l'installation d'une relation de confiance entre parents, enseignants, élèves ou tous les autres intervenants du collège.

CONFIDENTIALITE

Si des situations particulières sont évoquées par le conseil de classe, l'ensemble des membres est tenu à la plus stricte confidentialité.

Il en est de même pour les résultats scolaires individuels.

Monsieur/Madame parent(s) correspondant(s) en classe

de approuve(nt) la charte

Date et signature